



Vous êtes nombreux à vouloir participer au « FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE JAMBES-NAMUR » : vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour présenter de façon optimale votre groupe et respecter les souhaits de l'équipe organisatrice.

Le Festival recherche des ensembles professionnels ou ensembles amateurs de qualité qui devront répondre à des **critères de répartition géographique** sur les 5 continents.

C A N D I D A T U R E	
Formulaire d'inscription	
Coordonnées du groupe folklorique	
Nom du groupe ou de l'ensemble folklorique :	
Ville :	Pays :
Adresse pour correspondance officielle :	
☎ Téléphone :	📱 Mobile :
✉ Courriel :	🌐 Site Web :
Nom du (de la) directeur(-trice) :	
Effectifs pour les voyages à l'étranger	
(maximum de 28 artistes dont 20 danseurs minimum sur scène)	
Le nombre d'artistes inclut : danseurs, musiciens, chanteurs, chorégraphe et 1 directeur.	
Nombre de danseurs :	Nombre de chanteurs :
Nombre de musiciens :	Autres (à spécifier !) :
Nombre total d'artistes :	Nombre de costumes différents :
Nombre de danses différentes :	Durée totale de votre spectacle :
Dans quelle langue souhaitez-vous correspondre ?	
<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Russe <input type="checkbox"/> autre :	

DOCUMENTS EXIGÉS

AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Par courrier

- 1 DVD récent de votre programme avec minimum 8 danses (dvd mentionnant la date de captation du DVD (date ne devant pas être supérieure à 1 an)
- 1 DVD (enregistrement musical)

Par mail

- 1 historique complet et détaillé du groupe ;
- 1 description explicite des danses, musiques et chants qui seront effectuées (en français de préférence, sinon en anglais) ;
- 1 description des costumes et des instruments de musique ;
- 8 photos posées en groupe, 8 photos en mouvement et 5 photos (visage et portrait) de haute qualité et grande netteté (couleur au format 18x15 cm – 600DPI – 2 à 5 Mo) ;
- Plusieurs liens internet récents de votre programme (ex. : via YouTube®, mp4, ...)
- La liste des festivals et événements majeurs auxquels le groupe a participé dans son pays et à l'étranger. Inclure à cette liste les coordonnées de ces festivals.



Sans support visuel, votre candidature ne sera pas prise en considération par le comité de sélection

Veillez faire parvenir votre dossier à l'adresse suivante :

Par voie postale :

FESTIVAL MONDIAL DE FOLKORE DE JAMBES
c/o Ann LEON (Présidente & secrétaire chargée des relations publiques)
15, rue de Dave
5100 Jambes (Belgique)

Par Courriel : secretariat@festifolkjambes.be ou annleon@skynet.be

Le processus de sélection :

- Le Comité de sélection a pour mission de rechercher des ensembles professionnels ou amateurs dynamiques, de haut niveau artistique et d'offrir, à notre public, une diversité tant au niveau des pays que des régions représentées ;
- Le Comité de sélection identifie les pays à inviter, il examine les dossiers et la documentation des candidatures reçues ;
- Des invitations officielles sont envoyées aux groupes retenus, entre janvier et mars, pour l'édition suivante ;
- Si vous n'avez pas reçu de nouvelles au 1^{er} mai, cela veut dire que votre candidature n'est retenue. Vous pouvez toujours la représenter pour l'année suivante.
- Le Comité de sélection n'a pas à justifier sa décision auprès du groupe.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE JAMBES-NAMUR

(FMFJN)

L'ensemble folklorique s'engage à :

- Signer et respecter le contrat « groupe » conclu avec le Festival Mondial de Folklore ;
- Être composé d'un maximum de vingt-huit artistes dont vingt danseurs sur scène. **Le nombre d'artistes inclut les danseurs, les musiciens, les chanteurs, costumière, chorégraphe et 1 directeur. Toute personne supplémentaire sera à charge du groupe au prix de 400 €/p/personne.**
- Être accompagné d'un groupe de musiciens jouant en direct et utilisant les instruments traditionnels du pays. *(Aucune musique enregistrée ne sera admise sauf cas exceptionnel d'un instrument non transportable, après en avoir fait demande écrite au Festival et avoir reçu l'accord de celui-ci) ;*
- Présenter des danses issues des Arts et Traditions Populaires propres au pays d'origine
- *Préciser si le groupe désire ou non utiliser du feu lors de ses spectacles (par exemple : torches, bougies, cracheurs de feu, etc.). Il se peut que l'utilisation du feu ne soit pas possible pour des raisons de sécurité, de légalité ou d'assurance) ;*
- Posséder une expérience suffisante pour participer à un événement de renommée internationale et un cahier artistique varié pour un temps cumulé d'au moins 80 minutes ;
- Être capable d'assurer éventuellement un stage de danses folkloriques de 2 heures ;
- Entreprendre, s'il y a lieu, les démarches en vue d'obtenir le visa Schengen et en assumer les coûts ;
- Détenir une assurance voyage couvrant les frais médicaux et d'hospitalisation incluant la Covid et les éventuels tests PCR s'ils sont encore demandés par le pays ;
- Prendre en charge les coûts de transport international aller-retour entre le pays d'origine et l'aéroport belge ;
- Accepter les conditions d'hébergement ;
- Apporter pour le logement ses essuies ;
- Être présent à Namur (Jambes) un jour avant le début du Festival ou tôt dans la matinée du 1^{er} jour du début du festival ;
- Assumer les frais de toute visite touristique à l'extérieur de Namur et assumer les frais de prolongation de séjour en dehors des activités prévues par le Festival Mondial de Folklore de Jambes-Namur ;
- Faire part au Comité Organisateur deux mois avant son arrivée, des conditions exceptionnelles telles que : non mixité hommes/femmes pour les logements, restrictions alimentaires éventuelles (intolérance, allergies...) ;
- A titre exceptionnel : mentionner la présence des membres du groupe qui sont âgés de moins de 16 ans. Le cas échéant, l'âge des enfants devra être précisé. S'il s'agit d'un groupe d'enfants, alors le nombre, les noms et les rôles respectifs des adultes accompagnateurs devront être transmis ;
- Prévenir le Festival Mondial de Folklore de toute défection du groupe minimum 2 mois avant l'organisation du festival ;

Le Festival Mondial de Folklore s'engage à :

- Loger l'ensemble des participants dans une école, à l'internat (pas dans un hôtel), avec chambre individuelle ou à 2 et/ou 4 lits munis de draps et couvertures (ou sacs de couchage). **Nous ne fournissons ni oreillers, ni essuies.**
- En cas de dépassement de la capacité de logements, à titre exceptionnel, les participants pourraient être logés dans une salle de sport avec matelas pneumatique.
Cet internat regroupe une cantine, une salle de répétition, un terrain de basket et un accès WIFI;

- Prendre en compte les repas liés aux allergies et convictions religieuses (à préciser dans le contrat) ;
- Assumer le transport à partir de l'aéroport international de Bruxelles (Zaventem), de Bruxelles Sud (Charleroi), de Liège (Bierset) ou de la frontière belge (arrivée en car) jusque Jambes-Namur ;
- Assurer le transport dans l'entité de Jambes-Namur durant votre séjour (uniquement pour les groupes extra européens et venus en avion) ;
- Fournir les premiers soins en cas de besoin dans le cadre d'accidents survenus lors des prestations sur les sites du Festival ;
- Assumer les frais de production des spectacles ;
- Respecter les règlements et politiques du C.I.O.F.F. (Conseil International des Organisations de Festivals de Folklore et d'Arts Traditionnels) et de l'I.O.V World (Organisation Internationale d'Arts Traditionnels);
- Envoyer un programme à titre indicatif et sous réserve de modification au groupe qui sera sélectionné. Le programme définitif sera transmis au groupe dès leur arrivée ;
- Programmer avec la sonorisation, des balances-sons pour les musiciens, chanteurs afin de vérifier le mixage de tous les instruments (les détails techniques tels que micros, éclairages seront définis) ainsi qu'une mise en place pour chaque groupe ;
- Dans la mesure du possible, placer un ou deux guides par groupe dans la langue souhaitée.

Généralités du Festival Mondial de Folklore (FMFJN)

- Chaque groupe devra se soumettre au présent règlement, ainsi qu'au règlement concernant l'hébergement (*un état des lieux d'entrée et de sortie seront faits*). Chaque groupe laissera dans un état de propreté les sites du Festival qu'il aura fréquenté : lieux de prestation, vestiaires, logements, etc.) ;
- Il est impératif de respecter les horaires et temps de passage imposés pour les prestations ;
- Le comportement de chaque groupe devra être conforme à l'éthique du Festival Mondial de Folklore. Aucun comportement portant atteinte à la réputation et au bon déroulement du Festival ne sera admis (*refus d'assurer des prestations, vols, dégradations, abus d'alcool, violences verbales ou physiques, etc.*). Le Comité Organisateur se réserve le droit de renvoyer du Festival Mondial tout groupe qui se serait montré fautif après une mise en garde au préalable mais sans autre forme de procès et sans mesure compensatoire (indemnité ou autre) ;
- Le Comité Organisateur du Festival Mondial décline toute responsabilité en cas de vols qui pourraient être commis dans et autour des infrastructures du Festival, dans les cars, dans les autres lieux de spectacles ;
- Il est vivement conseillé au groupe d'avoir une assurance pour ses instruments, costumes, valises, effets personnels, etc. Le festival n'est pas responsable de leur perte ou de tout dommage qui pourrait leur être occasionné ;
- Les groupes n'auront à recevoir de consignes que de la part du Comité Organisateur via son guide-accompagnateur officiel ou d'un autre guide-accompagnateur ;
- En cas de litige, le seul tribunal compétent sera celui de Namur.

Protection des données privées (RGPD)

Le Festival Mondial de Folklore de Jambes-Namur est particulièrement attaché au respect de la vie privée.

Les données à caractère personnel communiquées par le biais du présent formulaire sont traitées par le Festival en sa qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement général sur la protection des données (le RGPD) et à la législation belge en matière de protection des données à caractère personnel.

INFORMATIONS IMPORTANTES – COVID

Les vaccins doivent être IMPERATIVEMENT reconnus par la Belgique.

Les conditions d'accès sur le territoire belge, en vigueur à la date du voyage, doivent être respectées par TOUS les groupes en provenance des pays Européens et Extra-Européens. Les test PCR, avant, pendant et après le Festival, s'ils sont toujours souhaités à la date du voyage, seront à la charge des groupes.
En cas de quarantaine à réaliser, celle-ci, se fera en-dehors du site d'hébergement du festival et les frais relatifs seront à la charge des groupes

Droit à l'image (groupes)

J'autorise, par la présente, le Festival Mondial de Folklore de Jambes-Namur à utiliser l'image des artistes du groupe sur le site, sur les réseaux sociaux et sur toute la communication.

L'ensemble a pris connaissance des conditions de participation au Festival Mondial de Folklore de Jambes-Namur et signe pour accord.

Pour le Groupe

(nom et qualité)

(ajouter la mention « Lu et approuvé »)

Signature